

PERSPECTIVES PHILOSOPHIQUES

REVUE IVOIRIENNE DE PHILOSOPHIE ET DE SCIENCES HUMAINES



Volume XIV - Numéro 26 Décembre 2023 ISSN : 2313-7908

N° DÉPÔT LÉGAL 13196 du 16 Septembre 2016

PERSPECTIVES PHILOSOPHIQUES

Revue Ivoirienne de Philosophie et de Sciences Humaines

Directeur de Publication : Prof. Grégoire TRAORÉ

Boîte postale : 01 BP V18 ABIDJAN 01

Tél : (+225) 01 03 01 08 85

(+225) 01 03 47 11 75

(+225) 01 01 83 41 83

E-mail : administration@perspectivesphilosophiques.net

Site internet : <https://www.perspectivesphilosophiques.net>

ISSN : 2313-7908

N° DÉPÔT LÉGAL 13196 du 16 Septembre 2016

ADMINISTRATION DE LA REVUE PERSPECTIVES PHILOSOPHIQUES

Directeur de publication : **Prof. Grégoire TRAORÉ**, Professeur des Universités
Rédacteur en chef : **Prof. N'dri Marcel KOUASSI**, Professeur des Universités
Rédacteur en chef Adjoint : **Dr Éric Inespéré KOFFI**, Maître de Conférences

COMITÉ SCIENTIFIQUE

Prof. Aka Landry KOMÉANAN, Professeur des Universités, Philosophie politique, Université Alassane OUATTARA
Prof. Antoine KOUAKOU, Professeur des Universités, Métaphysique et Éthique, Université Alassane OUATTARA
Prof. Ayénon Ignace YAPI, Professeur des Universités, Histoire et Philosophie des sciences, Université Alassane OUATTARA.
Prof. Azoumana OUATTARA, Professeur des Universités, Philosophie politique, Université Alassane OUATTARA
Prof. Catherine COLLOBERT, Professeur des Universités, Philosophie Antique, Université d'Ottawa
Prof. Daniel TANGUAY, Professeur des Universités, Philosophie Politique et Sociale, Université d'Ottawa
Prof. David Musa SORO, Professeur des Universités, Philosophie ancienne, Université Alassane OUATTARA
Prof. Doh Ludovic FIÉ, Professeur des Universités, Théorie critique et Philosophie de l'art, Université Alassane OUATTARA
Prof. Henri BAH, Professeur des Universités, Métaphysique et Droits de l'Homme, Université Alassane OUATTARA
Prof. Issiaka-P. Latoundji LALEYE, Professeur des Universités, Épistémologie et Anthropologie, Université Gaston Berger, Sénégal
Prof. Jean Gobert TANO, Professeur des Universités, Métaphysique et Théologie, Université Alassane OUATTARA
Prof. Kouassi Edmond YAO, Professeur des Universités, Philosophie politique et sociale, Université Alassane OUATTARA
Prof. Lazare Marcellin POAMÉ, Professeur des Universités, Bioéthique et Éthique des Technologies, Université Alassane OUATTARA
Prof. Mahamadé SAVADOGO, Professeur des Universités, Philosophie morale et politique, Histoire de la Philosophie moderne et contemporaine, Université de Ouagadougou
Prof. N'Dri Marcel KOUASSI, Professeur des Universités, Éthique des Technologies, Université Alassane OUATTARA
Prof. Samba DIAKITÉ, Professeur des Universités, Études africaines, Université Alassane OUATTARA
Prof. Donissongui SORO, Professeur des Universités, Philosophie antique, Philosophie de l'éducation Université Alassane OUATTARA

COMITÉ DE LECTURE

Prof. Ayénon Ignace YAPI, Professeur des Universités, Histoire et Philosophie des sciences, Université Alassane OUATTARA
Prof. Azoumana OUATTARA, Professeur des Universités, Philosophie politique, Université Alassane OUATTARA
Prof. Catherine COLLOBERT, Professeur des Universités, Philosophie Antique, Université d'Ottawa
Prof. Daniel TANGUAY, Professeur des Universités, Philosophie Politique et Sociale, Université d'Ottawa
Prof. Doh Ludovic FIÉ, Professeur des Universités, Théorie critique et Philosophie de l'art, Université Alassane OUATTARA
Prof. Henri BAH, Professeur des Universités, Métaphysique et Droits de l'Homme, Université Alassane OUATTARA
Prof. Issiaka-P. Latoundji LALEYE, Professeur des Universités, Épistémologie et Anthropologie, Université Gaston Berger, Sénégal
Prof. Kouassi Edmond YAO, Professeur des Universités, Philosophie politique et sociale, Université Alassane OUATTARA
Prof. Lazare Marcellin POAMÉ, Professeur des Universités, Bioéthique et Éthique des Technologies, Université Alassane OUATTARA
Prof. Mahamadé SAVADOGO, Professeur des Universités, Philosophie morale et politique, Histoire de la Philosophie moderne et contemporaine, Université de Ouagadougou
Prof. Samba DIAKITÉ, Professeur des Universités, Études africaines, Université Alassane OUATTARA
Prof. Nicolas Kolotioloma YEO, Professeur des Universités, Philosophie antique, Université Alassane OUATTARA

COMITÉ DE RÉDACTION

Secrétaire de rédaction : **Dr Kouassi Honoré ELLA**, Maître de Conférences
Trésorier : **Dr Kouadio Victorien EKPO**, Maître de Conférences
Responsable de la diffusion : **Dr Faloukou DOSSO**, Maître de Conférences
Dr Kouassi Marcellin AGBRA, Maître de Conférences
Prof. Alexis Koffi KOFFI, Professeur des Universités,
Dr Chantal PALÉ-KOUTOUAN, Maître de Conférences
Dr Amed Karamoko SANOGO, Maître de Conférences

SOMMAIRE

1. Platon et la question du beau Pierre Hubert MFOUTOU	1
2. Ivoirité et socialité Mafa Georges ASSEU	15
3. Éthique du visage et éthique du care : la double histoire du même ? Relwende GUIGUEMDE	31
4. Normativité de l'opinion publique à l'épreuve de la culture de masse chez Jürgen HABERMAS Garba OUMAROU	51
5. La communication devoir-pouvoir et le mal de la communication de pouvoir chez Kierkegaard Krouyé Constant KOFFI	71
6. L'humain à l'ère de l'Intelligence Artificielle (IA) 1. Adama COULIBALY 2. N'golo OUATTARA	91
7. Problématique éthique de l'abandon des enfants souffrant de handicap en milieu hospitalier 1. Koffi Sévérin FODIO 2. Andrédou Pierre KABLAN 3. Christelle AVI-SIALLOU, 4. Christian YAO, 5. Kouadio Vincent ASSE 6. Antoine KOUAKOU	105
8. La problématique des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans le biotope africain 1. Jacques Gervais OULA 2. Florent MALANDA KONZO	129
9. Nature et technologie chez H. MARCUSE 1. Abdoul Karim NA ALLAH ROUGAH 2. Issaka TAFFA GUISSO	151
10. Sciences et réalités africaines : le cas de la sorcellerie dans la perspective poppérienne Ahou Marthe ASSIÈ épse BOTI Bi	167
11. du terrorisme au sahel : des enjeux cosmopolitiques pour une lecture de la théorie de la justice de John RAWLS Moussa MOUMOUNI	183

12. Le totalitarisme ou la fin de l'éthique politique Soumaïla COULIBALY	203
13. La désacralisation de la mort et de sa mystique en Afrique : à partir des expériences congolaise, tchadienne et ivoirienne Hygin Bellarmin ELENGA	217
14. La survivante de Rose Marie GUIRAUD : dynamique des genres littéraires et écriture du réel Bi Goré KOÉ	237
15. Méthodes culinaires et qualité de l'attiéké de Dabou du XVIII^E siècle au XX^E siècle Jean-Jacques ESSOH	257
16. L'animation culturelle dans le système Licence, Master, Doctorat (L.M.D.) : fonctions et enjeux Messou FIAN	273
17. Les sciences expérimentales au crible de la pensée philosophique Seydou SOUMANA	287

LIGNE ÉDITORIALE

L'univers de la recherche ne trouve sa sève nourricière que par l'existence de revues universitaires et scientifiques animées ou alimentées, en général, par les Enseignants-Chercheurs. Le Département de Philosophie de l'Université de Bouaké, conscient de l'exigence de productions scientifiques par lesquelles tout universitaire correspond et répond à l'appel de la pensée, vient corroborer cette évidence avec l'avènement de *Perspectives Philosophiques*. En ce sens, *Perspectives Philosophiques* n'est ni une revue de plus ni une revue en plus dans l'univers des revues universitaires.

Dans le vaste champ des revues en effet, il n'est pas besoin de faire remarquer que chacune d'elles, à partir de son orientation, « cultive » des aspects précis du divers phénoménal conçu comme ensemble de problèmes dont ladite revue a pour tâche essentielle de débattre. Ce faire particulier proposé en constitue la spécificité. Aussi, *Perspectives Philosophiques*, en son lieu de surgissement comme « autre », envisagée dans le monde en sa totalité, ne se justifie-t-elle pas par le souci d'axer la recherche sur la philosophie pour l'élargir aux sciences humaines ?

Comme le suggère son logo, *perspectives philosophiques* met en relief la posture du penseur ayant les mains croisées, et devant faire face à une préoccupation d'ordre géographique, historique, linguistique, littéraire, philosophique, psychologique, sociologique, etc.

Ces préoccupations si nombreuses, symbolisées par une kyrielle de ramifications s'enchevêtrant les unes les autres, montrent ostensiblement l'effectivité d'une interdisciplinarité, d'un décloisonnement des espaces du savoir, gage d'un progrès certain. Ce décloisonnement qui s'inscrit dans une dynamique infinitiste, est marqué par l'ouverture vers un horizon dégagé, clairsemé, vers une perspective comprise non seulement comme capacité du penseur à aborder, sous plusieurs angles, la complexité des questions, des

préoccupations à analyser objectivement, mais aussi comme probables horizons dans la quête effrénée de la vérité qui se dit faussement au singulier parce que réellement plurielle.

Perspectives Philosophiques est une revue du Département de philosophie de l'Université de Bouaké. Revue numérique en français et en anglais, *Perspectives Philosophiques* est conçue comme un outil de diffusion de la production scientifique en philosophie et en sciences humaines. Cette revue universitaire à comité scientifique international, proposant études et débats philosophiques, se veut par ailleurs, lieu de recherche pour une approche transdisciplinaire, de croisements d'idées afin de favoriser le franchissement des frontières. Autrement dit, elle veut œuvrer à l'ouverture des espaces gnoséologiques et cognitifs en posant des passerelles entre différentes régionalités du savoir. C'est ainsi qu'elle met en dialogue les sciences humaines et la réflexion philosophique et entend garantir un pluralisme de points de vues. La revue publie différents articles, essais, comptes rendus de lecture, textes de référence originaux et inédits.

Le comité de rédaction

LA PROBLÉMATIQUE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (TIC) DANS LE BIOTOPE AFRICAIN

1. Jacques Gervais OULA

Université Marien NGOUABI (Congo-Brazzaville)

jacquesgervaisoula@gmail.com

2. Florent MALANDA KONZO

Université Marien NGOUABI (Congo-Brazzaville)

florentkonzo@gmail.com

Résumé :

Cet article est une réflexion sur la problématique des Technologies de l'Information et de la Communication dans le biotope africain. En effet, amorcée timidement au début du XIX^e siècle avec la découverte du téléphone par l'Américain Bell, la communication a par la suite fait l'objet d'une industrie. Depuis lors, l'information est devenue transportable. Elle se livre à travers le monde sur fond d'une communication à partir des outils technologiques comme la radio, la télévision, le téléphone, l'ordinateur, l'internet, etc. Tous ces outils technologiques globalisés constituent ce que l'on appelle aujourd'hui les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC). Celles-ci ont donné lieu à des grandes industries de pointe, lesquelles se hissent aujourd'hui au rang des firmes les plus géantes de la planète. Cependant, ces industries de TIC sont presque inexistantes en Afrique et la majorité de sa population n'y a pas accès. Devant cette réalité, la question qui se pose ici est la suivante : pourquoi l'Afrique est-elle quasi absente à la fois dans la fabrication et dans l'accès aux TIC ? Comment et moyennant quoi les africains peuvent-ils combler ce déficit ? Et en guise de solution, il sied de dire que les politiques d'investissements économiques en Afrique devraient être orientées à l'avenir dans ce secteur porteur d'emplois susceptible de contribuer efficacement au rapprochement du genre humain dans la perspective même de la construction d'un village planétaire.

Mots-clés : Biotopie africain, Injustice, Justice distributive mondiale, Technologies de l'Information et de la Communication, Village planétaire.

Abstract :

This article is a reflection on the problem of information and communication technologies (ICT) in the African biotope. Indeed, initiated timidly at the beginning of the 19th century with the discovery of the telephone by the American Bell, communication subsequently became the subject of an industry. Since then, information has become transportable. It takes place throughout the world against the backdrop of communication using technological tools such as radio, television, telephone, computer, internet, etc. All these globalized technological tools constitute what we call today Information and Communication Technologies (ICT). These gave rise to large cutting-edge industries which today rise to the rank of the most giant firms on the planet. However, these ICT industries are almost non-existent in Africa and the majority of its population does not have access. Faced with this reality, the question that arises here is the following: Why is Africa almost absent both in manufacturing and in access to ICT? How and by what means can Africans fill this deficit? And as a solution, it is appropriate to say that economic investment policies in Africa should be oriented in the future in this employment-producing sector likely to contribute effectively to the rapprochement of humankind in the very perspective of the construction of a global village.

Keywords : African biotope, Injustice, Global distributive justice, Information and Communication Technologies, Global village.

Introduction

Dans un article consacré à *Géopolitique Africaine* intitulé « La mondialisation comme histoire, la mondialité comme culture », C. Z. Bowao (2007, p. 307), relève :

L'humanité est véritablement Une, même s'il reste des problèmes d'extension des possibilités techniques de communication avec certains points du globe. Du tour du monde à la « Magellan » au tour du monde via le réseau Internet, on ne peut que se féliciter de ce rajeunissement de l'esprit humain, porteur d'une contraction culturelle qui élargit les possibilités de l'intercompréhension humaine, chaque jour un peu plus.

En scrutant cette assertion bowaoenne, tout porte à croire que le monde est devenu incontestablement un « village planétaire ». La validité scientifique

de cette thèse a été rendue possible grâce aux technologies de l'information et de la communication encore appelées TIC. En effet, depuis les Temps Modernes jusqu'en ce début du vingt-unième siècle, les techniques de l'information et de la communication ont connu une évolution spectaculaire. Elles nous confirment chaque jour que le monde est « un village planétaire ». Ce discours de C. Z. Bowao articulé sur fond de « la mondialisation comme histoire, la mondialité comme culture » trouvera bien un écho favorable dans le sillage de la philosophie africaine. Parmi les philosophes qui s'inscrivent sur les pas de C. Z. Bowao, il faut citer J.-B. Malenge Kalunzu, auteur d'un ouvrage non moins magnifique, *Philosophie africaine, philosophie de la communication. L'universel au cœur du particulier*. Dans cet ouvrage, J.-B. Malenge Kalunzu, à l'instar de C. Z. Bowao, dévoile le rôle majeur que jouent les technologies de l'information et de la communication non seulement dans la connaissance et la compréhension de l'intersubjectivité, mais aussi dans la saisie de ce « village planétaire » que représente le monde actuel. Aussi souligne-t-il (2012, p. 20) :

De ce lieu privilégié de la gestion de la parole publique, l'attention s'éveille aux exigences et aux défis de la communication comme aéroportage contemporain pour l'intersubjectivité et l'échange entre mondes vécus. On éprouve bien le sentiment de toucher du doigt le « village planétaire » dont parle la sociologie. Le séjour dans la production médiatique oblige à penser le problème du respect de soi des sujets, des identités collectives et individuelles.

Toutefois cette assertion bowaoenne nous met également en alerte sur l'existence des problèmes d'extension des possibilités techniques de communication avec certains points du globe. Parmi ces points du globe qui manifestent un déficit certain dans les outils de communication, le soupçon pèse sur l'Afrique. Car l'Afrique semble être le continent le plus arriéré sur le plan technologique. Il sied de rappeler en effet que ces outils de communication sont la radio, la télévision, le téléphone, l'ordinateur, l'internet. Tous ces outils ont donné naissance à des grandes industries encore appelées « industries de pointe », lesquelles se hissent aujourd'hui au rang des firmes les plus géantes de la planète.

À l'évidence, les progrès technologiques les plus décisifs et les pointus qui se réalisent en ce début du vingt-unième siècle, concernent entre autres les domaines des Technologies de l'Information et de la Communication. Ces

progrès sont réalisés dans les industries qui utilisent les technologies assez pointues. Aussi la réflexion sur les TIC augure d'un intérêt capital elle est devenue un concept majeur qui fait autorité dans notre agir communicationnel transfrontalier. Aujourd'hui, aucun pays au monde ne peut plus se passer des TIC. Autrement dit, le pays qui envisagerait ou adopterait une telle posture prendrait le risque de se marginaliser. Or, une vue panoramique sur tous les continents du globe laisse entrevoir que l'Afrique est le continent qui manifeste une grande faiblesse dans le domaine des TIC. Car non seulement les industries des TIC sont presque inexistantes dans ce « *continent-berceau de la civilisation* » (C. A. Diop, 1987, p. 43), mais encore la grande majorité de sa population n'y a pas accès. Ainsi, avec ce déficit des TIC dans le biotope africain, les questions que nous nous posons sont les suivantes : pourquoi l'Afrique est-elle quasi absente à la fois dans la fabrication et dans l'accès aux TIC ? Comment et moyennant quoi ce déficit des TIC en Afrique peut-il être comblé ? C'est dans cette perspective que nous formulons trois hypothèses.

La première consiste à montrer que cette absence des TIC en Afrique résulte de la mauvaise gouvernance des États africains ou d'un manque de volonté politique quand bien même le continent dispose des ressources nécessaires pouvant contribuer pleinement au développement des TIC. La deuxième hypothèse s'articule sur le fait que l'absence des TIC en Afrique est en dernière analyse un problème de justice distributive à échelle mondiale puisque le continent en tant que tel est un particulier au cœur de l'Universel. C'est à ce niveau que la problématique des TIC en Afrique touche inéluctablement à la question des droits de l'homme. La troisième porte sur les enjeux philosophiques des TIC dans le processus de développement socio-économique de l'Afrique. Pour mener à bien cette réflexion, nous adoptons ici la méthode analytique. Le plan qui s'offre à nous se décline autour de quatre axes de réflexion : la clarification des concepts, l'état des lieux des TIC dans le monde actuel, la justification du déficit des TIC en Afrique et les enjeux philosophiques et socio-économiques des TIC en Afrique.

1. Esquisse d'une clarification conceptuelle

Cet article dévoile trois concepts qui nécessitent une clarification certaine. Le premier concept est celui de problématique. C'est un concept majeur de la tradition philosophique, car toute théorie suppose un travail de problématisation. Le *Dictionnaire de philosophie* de N. Baraquin, A. Baudart, J. Dugué, J. Laffite, F. Ribes et J. Wilfert (2005, p. 274-275) donne à ce concept de problématique trois sens majeurs. Le premier sens nous renvoie à ce qui fait signe, à ce qui suscite une difficulté dont la solution est incertaine. Le deuxième sens, signifie le caractère d'un jugement tel qu'on pose l'affirmation ou la négation comme simplement possibles (par opposition à assertorique et apodictique). C'est le caractère d'un concept ne renfermant pas de contradiction, mais dont la réalité objective ne peut pas être connue. Le troisième sens qui est purement substantiel fait signe à la façon d'articuler un ensemble de questions ou de problèmes en les référant à des concepts précisément déterminés.

Le deuxième concept à clarifier est le groupe de mots, Technologies de l'Information et de la Communication. De façon particulière, *technologie* vient étymologiquement du grec *technè* : *art* et *logos* : discours. Le terme signifie donc l'étude des procédés techniques dans leurs caractères généraux et dans leurs relations avec le développement des civilisations. Dans son dernier sens, elle fait signe à l'étroite relation des techniques les plus récentes aux sciences. Le deuxième terme, *information*, est définie par T. Maulnier (1976, p. 121) comme étant une

action qui fournit à l'individu, à une collectivité, ou à un appareil conçu à l'image de l'être vivant, doué d'une capacité de choix et de calcul, les données dont le tri et l'élaboration permettent de trouver une solution de faire face à une situation, de déterminer une conduite.

Le troisième terme, *communication*, vient du latin *communicatio* : action de faire-part et de *communicare* : mettre en commun. La communication se donne à lire comme l'action de communiquer, voire le résultat de cette action. Comme le souligne Mvouezolo Mikembi Nkueti (1989, p. 38), « très tôt, l'homme a senti le besoin de communiquer avec les autres. Apparemment, communiquer est l'action de transmettre les messages à un destinataire ».

D'une manière générale, les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) regroupent l'ensemble des outils, services et techniques utilisés pour la création, l'enregistrement, le traitement et la transmission de l'information. Il s'agit de l'informatique, d'Internet, de la radio-télévision et des communications. Aujourd'hui, on parle également de Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) pour désigner les outils qui sont nés du rapprochement de l'informatique, des télécommunications et de l'audiovisuel, tels que les Smartphones, les micro-ordinateurs, les tablettes, etc.

Le troisième concept qui entre dans ce jeu de clarification conceptuelle est celui du biotope africain. En effet, le concept de biotope africain vient de deux termes : *biotope* et *africain*. Suivant le dictionnaire numérique *Wikipédia*, un biotope (du grec ancien : βίος/bíos, « vie », et Τόπος/tópos, « lieu ») est un lieu de vie défini par des caractéristiques physiques et chimiques déterminées relativement uniformes. Ce milieu héberge un ensemble de formes composant la biocénose : flore, faune, fonge (champignons), et des populations de micro-organismes. Un biotope et la biocénose qu'il accueille forme un écosystème (<https://fr.wikipedia.org/wiki/Biotope>). Pour dire vrai, le biotope est un milieu de vie. Quant au terme africain, il est utilisé dans un sens ethnique pour désigner les individus ou populations d'ascendance exclusivement ou majoritairement africaine. En outre, le biotope africain fait signe au milieu de vie africain. Après cette clarification conceptuelle, bornons-nous à présent à faire un état des lieux des Technologies de l'Information et de la Communication dans le monde actuel.

2. L'état des lieux des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) dans le monde actuel

C'est dans son article intitulé « L'Afrique Subsaharienne : les défis de la communication » publié dans *Géopolitique Africaine*, N° 37, juillet-septembre 2010, que F. Benhala (2010, p. 343-353) a fait le procès des Technologies de l'Information et de la Communication en Afrique. Cet état des lieux laisse entrevoir de façon générale que le niveau des TIC dans le biotope africain reste insuffisant. En effet, son état des lieux sur les TIC en Afrique porte sur l'année

2010 et porte notamment sur la radio, la télévision, l'Internet et le téléphone mobile. Nos propres investigations sur la question dévoilent clairement que les pays africains ne disposent pas de grands constructeurs dans le domaine des Technologies de l'Information et de la Communication.

Au niveau de la télévision par exemple, l'Afrique reste inexistante dans la fabrication des téléviseurs car les principaux fabricants des téléviseurs au monde sont bien connus. Il s'agit notamment du groupe sud-coréen Samsung qui occupe le premier rang mondial en fournissant 20% de la production mondiale. Samsung est le premier fabricant au monde d'écrans LCD depuis 2002 ainsi que premier fabricant d'écrans OLED avec 93,3% de parts de marché en 2018, notamment grâce à Apple et Huawei. Depuis 2006, Samsung est le premier vendeur mondial de télévisions. Le deuxième rang mondial est occupé par un autre groupe sud-coréen, LG Electronics, qui fournit 13% de la production mondiale. Le troisième rang mondial est occupé par le groupe japonais Sony avec 9%. Le quatrième, le cinquième et le sixième rang reviennent respectivement aux groupes japonais Panasonic Corporation, Toshiba et Sharp qui fournissent chacun 7% de la production mondiale. Le groupe chinois TCL et le groupe néerlandais Philips fournissent également chacun 4% de la production mondiale. Ces mêmes fabricants des téléviseurs dominent également le secteur de la fabrication des radios.

De même, au niveau de la téléphonie mobile, l'Afrique est complètement absente. Les trois grandes firmes de fabrication des Smartphones qui font autorité aujourd'hui dans le monde sont non-africaines. En effet, parmi les constructeurs mondialement connus, on note le fabricant sud-coréen Samsung qui est aujourd'hui le premier vendeur de téléphones mobiles et Smartphones, notamment grâce à la popularité de ses modèles Samsung Galaxy. Cette entreprise est également le premier vendeur de tablettes en Europe, légèrement devant Apple depuis 2017 et deuxième dans le monde. À côté de Samsung, il y a Huawei, fabricant chinois classé en 2018 comme le deuxième constructeur mondial des Smartphones derrière Samsung et devant Apple. Cette entreprise chinoise fondée en 1987 a son siège social à Shenzhen en Chine. Sa contribution est d'une importance majeure dans le domaine des

Technologies de l'Information et de la Communication du biotope chinois. Apple est une entreprise multinationale américaine qui occupe le troisième rang mondial dans la fabrication des Smartphones. Son produit célèbre et le plus connu dans cette optique est l'iPhone dont la dernière version, l'iPhone XR, est le plus grand Apple jamais créé. Tous les autres grands constructeurs de téléphone mobile qui sont derrière Apple ne sont pas également africains. Certes des entreprises assemblent des Smartphones en Égypte, en Éthiopie, en Algérie, en Afrique du Sud et au Congo-Brazzaville, mais elles importent tous les composants de l'extérieur. Pour dire vrai, les premiers Smartphones 100% fabriqués en Afrique ont été lancés au Rwanda le 8 octobre 2019. Ces téléphones sont fabriqués par la société technologique Mara Group. Il s'agit vraisemblablement des Smartphones Mara X et Mara Z utilisant le système d'exploitation Androïde de Google. La société technologique Mara Group se présente aujourd'hui comme le premier fabricant des Smartphones en Afrique avec une technologie importée. D'ailleurs lors de la visite de l'usine de fabrication de ces téléphones, le PDG de Mara Group a déclaré à l'agence de presse Reuters que : « Nous sommes en fait les premiers à faire de la fabrication. Nous fabriquons les cartes mères, nous fabriquons les sous-cartes pendant tout le processus (...) il y a plus de 1000 pièces par téléphones » (<https://www.bbc.com/afrique/region-49972144>). L'espoir est donc permis de croire que cette entreprise de la téléphonie mobile amorcée par le Rwanda pourra bien gagner les autres pays africains. Aussi F. Benhalla (2010, p. 350) n'aura-t-il pas tort en soulignant :

L'Afrique tente par tous les moyens de rattraper son retard technologique en matière de télécommunications avec de réels progrès sur le plan des téléphones mobiles et des efforts encore insuffisants en ce qui concerne l'Internet. Il est vrai que parfois le téléphone mobile a remplacé, dans certains pays, le téléphone fixe en raison, soit des guerres civiles ou par manque d'équipement en centres téléphoniques et en lignes. Le Monde a titré récemment sur « L'Afrique, nouvel Eldorado de la téléphonie mobile.

À la lumière de ce qui précède, tout se confirme que le continent africain est quasi absent dans la fabrication des téléphones mobiles. Son rôle majeur dans cette optique se limite uniquement à la consommation. Finalement, l'Afrique loin d'être un fabricant de téléphones mobiles reste tout au moins un consommateur.

Dans le domaine de l'Internet, la thèse de F. Benhalla trouve d'avantage sa correspondance dans le réel. Car l'Afrique est aussi en retard dans ce secteur puisqu'aucune entreprise africaine ne figure parmi les vingt-cinq premières entreprises mondiales. D'ailleurs, les dix premières entreprises mondiales suivantes ne sont pas africaines : Amazone spécialisée dans le commerce électronique est la plus grande entreprise de vente au détail en ligne au monde. Elle a son siège à Seattle, à Washington (USA). Google, la plus connue des sociétés d'Internet spécialisée dans la recherche, a son siège est à Mountain View, en Californie (USA). Facebook qui est la plus grande société des médias sociaux au monde a son siège à San Jose en Californie (USA).

Tencent, société chinoise spécialisée dans les médias sociaux a son siège à Shenzhen, à Guangdong (Chine). Alibaba qui est la plus grande entreprise de commerce électronique en Asie a son siège à Hangzhou, en Chine. Baidu, société chinoise spécialisée dans la recherche a son siège à Beijing (Chine). Le Groupe Priceline, spécialisé dans les voyages est une société américaine qui a son siège à Norwalk, CT (USA). EBay, société spécialisée dans le commerce électronique a son quartier général à San Jose, Californie (USA). Netflix, société spécialisée dans le divertissement a son siège à Los Gatos, Californie (USA). Expedia, société spécialisée dans le voyage a son siège à Bellevue, à Washington (USA).

De plus, nous aurons tort de parler de l'Internet sans pour autant parler de l'ordinateur, cet outil à partir duquel son application était rendue possible bien avant son application à partir du téléphone mobile. Dans cette perspective, il faut aussi dire que l'Afrique ne figure pas parmi les constructeurs d'ordinateurs. Les constructeurs mondiaux d'ordinateurs connus sont : Apple (USA), Dell (USA), Hewlett (USA), Asus (Taïwan), Fujitsu (Japon), Clevo (Taïwan), Ekimia (France), Gygabite (Taïwan), Acer (Taïwan), Packard (Taïwan), Bell (Taïwan), MSI (Taïwan), Keynux (France), LDLC (France), PCLF (France), WHY! (Suisse), Samsung (Corée du Sud), Toshiba (Japon), Sony (Japon), Lenovo (Chine), Medion (Allemagne). Parler de l'Internet en Afrique ne se limite qu'au niveau de la consommation avec un pourcentage

de consommation très faible. D'ailleurs dans cette perspective, F. Benhalla (2010, p. 349) fait observer en substance que :

Les statistiques publiées à la fin de 2009 concernant l'usage d'Internet en Afrique indiquent qu'il y a 1,7 milliard d'utilisateurs dans le monde dont 86 millions sur le continent africain ou seulement 5% du nombre total des connectés au Net. Ces chiffres incluent les pays arabes qui font d'ailleurs partie des 10 pays en tête pour ce qui est de l'usage d'Internet sur le continent africain. Ces dix pays sont : Égypte, Nigéria, Maroc, Afrique du Sud, Soudan, Algérie, Kenya, Tunisie, Ouganda, Zimbabwe.

Cette absence de l'Afrique dans un secteur industriel aussi pointu comme celui des Technologies de l'Information et de la Communication constitue en soi un véritable problème philosophique. Tout porte donc à croire que toutes les traditions philosophiques négro-africaines n'avaient pas imaginé, théorisé, élaboré, voire mis en musique une philosophie de l'information et de la communication. Si cette philosophie avait été véritablement inventée, elle aurait pu s'appliquer sans la moindre difficulté aux technologies de l'information et de la communication. Devant cette absence de l'Afrique dans la fabrication des Technologies de l'information et de la communication, le philosophe, voire surtout le philosophe africain ne peut qu'éprouver un sentiment de révolte, la révolte au sens où R. Boa Thiémélé (2010, p. 9) l'appréhende :

En effet, le révolté proteste contre le désordre qui règne dans le monde, contre la souffrance ou l'avancée des ténèbres. De façon générale, l'homme révolté revendique l'ordre, le bien et le bonheur dans un monde où règnent plutôt le malheur, le mal et le désordre. L'individu proteste contre le déséquilibre et la dysharmonie introduits dans le monde par le mal. Il proteste par ailleurs contre le fait établi dans lequel il ne reconnaît guère de sens. Dans la révolte, l'individu s'insurge contre une fatalité qui accable les innocents et les faibles. Le révolté veut mettre fin au scandale du mal, il veut mettre fin à l'injustice.

Si la révolte de R. Boa Thiémélé porte sur la sorcellerie, la nôtre quant à elle porte sur la misère qui se manifeste sur fond d'une absence remarquable d'industries des Technologies de l'Information et de la Communication dans ce biotope africain. Nous pensons à bon escient que seule la philosophie peut donner une réponse adéquate susceptible de surmonter une telle misère. Comme le souligne davantage R. Boa Thiémélé (2015, p. 30), « si la philosophie a un sens, c'est dans la mesure où elle donne réponses aux problèmes que nous rencontrons autour de nous ou en nous, dans un questionnement permanent des évidences ». Déjà bien avant lui, le professeur E. Njoh-Mouelle

(1970, p. 88) en quête d'une mentalité neuve faisait remarquer dans cette même optique que « la philosophie ne trouve son sens que dans un contexte de crise et d'écroulement ». Devant le déficit des TIC en Afrique tel que cet état des lieux le rend manifeste, il nous faut analyser à pas feutrés le pourquoi et le comment d'une telle misère. Cette ascèse laisse entrevoir in fine que le déficit des TIC en Afrique est à la fois un problème de manque de volonté politique des gouvernements des États africains et de justice distributive à l'échelle mondiale. Telle est la toile de fond de nos hypothèses formulées dans ce travail de recherche.

3. La justification du déficit des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) en Afrique

Dans la préface consacrée à l'ouvrage de D. Noumbissié Tchamo, Justice distributive ou solidarité à l'échelle globale ? John Rawls et Thomas Pogge, S. Chauvier fait remarquer que si l'on nous parlait d'un pays dans lequel 45% des habitants n'ont droit qu'à 5% du revenu national, tandis que 20% se partagent 75% de celui-ci, nous serions sans doute enclins à nous représenter ce pays comme un vestige oublié de l'âge féodal ou comme quelque tyrannie ploutocratique particulièrement brutale. L'idée que ce pays puisse être juste et bien ordonné ne nous viendrait certainement pas à l'esprit. Des pays de ce type existent peut-être encore dans le monde présent. Mais ce qui est certain, c'est que le monde lui-même, pris comme un tout, ressemble à un pays de ce genre : à l'échelle du monde, 5% du revenu mondial est absorbé par 45% de la population mondiale, soit 3 milliards de personnes qui, pour cette raison, vivent avec moins de 1,75 euros par jour, tandis que 20% des habitants de la planète se partagent 75% du revenu mondial.

À travers ces données statistiques de la répartition des revenus des populations à l'échelle mondiale, Chauvier se pose en conséquence deux questions essentielles : le monde est-il pour cela un vaste système féodal ou une tyrannie ploutocratique globale particulièrement brutale ? Le monde est-il si évidemment injuste et mal ordonné ? En guise de réponses à ces deux interrogations, Chauvier précise avant tout que le monde n'est pas un pays. C'est une pluralité d'États et non pas un vaste pays, voire un État

cosmopolite. Par cette différence, il en résulte donc que ce qui est injuste à l'échelle d'un État peut ne pas l'être à l'échelle internationale. L'État est en principe un pôle de responsabilité et celui-ci exclut l'injustice. Cela signifie que si des écarts importants apparaissent entre le niveau de bien-être de populations de différents États, ces écarts ne peuvent être imputés à un *ordre distributif mondial* injuste, mais, simplement, à la responsabilité des États concernés. Telle est la thèse qui fait autorité chez le philosophe américain John Rawls, laquelle a été jugée suffisamment paradoxale par un auteur proche de lui, Thomas Pogge (S. Chauvier, 2012, p. 13). En effet, face au refus rawlsien d'une justice distributive mondiale, refus fondé sur l'affirmation de la pleine responsabilité des États en matière de justice économique et sociale domestique, Pogge (2005, p. 14) a argué de l'existence d'un système institutionnel économique et social global, bridant la responsabilité des États et entretenant, voire aggravant l'inégalité économique entre États pour avancer que l'idée d'une justice économique et sociale globale avait un sens, que l'exigence d'égalité ou d'équité ne devait pas seulement s'imposer à l'échelle de chaque État, mais aussi à l'échelle globale, entre tous les États et tous les hommes. Ce débat capital entre Rawls et Pogge est au centre de l'ouvrage même de D. Noubissié Tchamo. Cet ouvrage nous installe protocolairement dans la problématique des Technologies de l'Information et de la Communication dans le biotope africain, mais nous sert aussi de tremplin pour examiner objectivement ladite problématique.

En effet, en restant du côté de Rawls (1999, p. 108) qui pense qu'« il n'existe probablement aucune société dans le monde – à l'exception des cas marginaux – dont les ressources soient si rares qu'elle ne puisse, si elle était raisonnablement et rationnellement gouvernée, devenir bien ordonnée », nous arguons que l'ordonnement des TIC dans les pays africains reste avant tout un problème des gouvernements de États africains qui ne parviennent pas à s'organiser efficacement dans la perspective du développement économique. C'est assurément pour cette raison que dans la Préface consacrée à la Justice distributive ou solidarité à l'échelle globale ? de D. Noubissié Tchamo, S. Chauvier (2012, p. 13) écrit :

Insatisfait, comme beaucoup, par la position tranchée de Rawls, il ne gomme pas cependant ce qui est impliqué par cette position, à savoir qu'on ne peut dédouaner les gouvernements de toute espèce de responsabilité dans la situation économique des populations dont ils ont la charge.

Certes la responsabilité des gouvernements des États africains est de mise sur ce déficit ou cette inexistence des TIC en Afrique, mais il n'en demeure pas moins que les États nantis soient aussi indexés comme responsables de la situation économique des pays pauvres dans l'ensemble. D'ailleurs, dans cette perspective, S. Chauvier (2012, p. 13-14) fait observer :

Ce que Pogge avance et que M. Noubissié reprend à son compte, c'est que les États les mieux nantis sont complices de la mauvaise gouvernance des États les plus pauvres, parce que le système financier et économique mondial favorise voire encourage la corruption des gouvernants.

Les cas les plus éloquents qu'il cite dans cette optique sont ceux du « *Commonwealth* » et de la « *France-Afrique* ». Il ressort que le « *Commonwealth* » est un cadre d'influence pour faire régner un colonialisme au sens d'une souveraineté bridée de ses membres par la puissance coloniale, c'est-à-dire la Grande-Bretagne. L'équivalent du « *Commonwealth* » dans le monde francophone est la « *France-Afrique* ». C'est un système de domination mis en place par l'Élysée au temps de Général de Gaulle durant les périodes qui ont suivi la période coloniale. Ce système non seulement a mis au pouvoir des dictateurs, mais a aidé aussi beaucoup de pouvoirs oppresseurs à s'y maintenir. C'est pourquoi, R. Dumont (1988, p. 141) souligne à ce propos que « Nkrumah, Lumumba, Sankara : les africains qui n'acceptent pas le néocolonialisme, le système économique dominant, on les tue ».

Après notre lecture sur les thèses de Rawls, Pogge et Noubissié, nous parvenons finalement à formuler la thèse selon laquelle le déficit des TIC dans le biotope africain reste un problème non seulement des gouvernements des États africains qui brillent par la mauvaise gouvernance de leurs États respectifs, mais encore des pays développés qui ne cessent d'instaurer un ordre économique injuste susceptible de creuser davantage les écarts de développement économique entre pays riches et pays pauvres. *In fine*, il s'agit là en dernière analyse d'un problème de justice distributive concernant les peuples dans un monde social globalisé. Ce problème de manque de justice distributive

à l'échelle planétaire soulève *ipso facto* le problème des droits de l'homme. Car l'article 22 de la *Déclaration universelle des droits de l'homme* stipule que :

Toute personne, en tant que membre de la société, a droit à la sécurité sociale ; elle est fondée à obtenir la satisfaction des droits économiques, sociaux et culturels indispensables à sa dignité et au libre développement de sa personnalité, grâce à l'effort national et à la coopération internationale, compte tenu de l'organisation et des ressources de chaque pays.

Tel est l'article sur lequel repose donc toute l'argumentation de Pogge et qui est susceptible de battre en brèche les thèses formulées par Rawls. De même, l'article premier de la *Déclaration universelle des droits de l'homme* lui sert également de tremplin pour soutenir davantage sa thèse. En effet, cet article souligne que : « Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité » (D. Nombissié Tchamo, 2012, p. 49). Partant donc de ces deux articles de la *Déclaration universelle des droits de l'homme*, la problématique des TIC en Afrique cesse d'être une problématique uniquement africaine pour devenir une problématique mondiale. Car les peuples africains à l'instar des autres peuples du monde sont en droit d'obtenir une satisfaction des droits économiques, sociaux et culturels utiles à leur dignité. Finalement, c'est parce que cette problématique des TIC en Afrique touche le problème des droits de l'homme qu'elle devient aujourd'hui l'un des enjeux majeurs de la philosophie.

4. Les enjeux philosophiques et socio-économiques des Technologies de l'Information et de la Communication en Afrique

Dans *La philosophie africaine de la période pharaonique 2780-330 avant notre ère*, le professeur T. Obenga (1990, p. 17) souligne :

Le travail de notre génération ne doit donc pas s'articuler exclusivement autour de l'« ethnophilosophie » et de l'œuvre tempelsienne. C'est au contraire un travail difficile et complexe qui doit (...) développer une philosophie favorable à la liberté et au progrès en Afrique.

Parmi les domaines qui nécessitent cette philosophie favorable à la liberté et au progrès figure en bonne place les TIC qui restent sans appel une problématique majeure de l'histoire contemporaine de la philosophie africaine.

Pour s'en convaincre, le III^e Séminaire Scientifique de Philosophie tenu à Kinshasa du 29 novembre au 03 décembre 1987 était axé essentiellement sur la *Philosophie et la communication sociale en Afrique*. Déjà, dans son discours d'ouverture, le professeur Mudiji Malamba Gilombe, Chef de Département de PRA/FTCK et Président du Comité d'Organisation dudit séminaire, relevait en substance que non seulement ce thème était d'une brûlante actualité mais encore, sa nécessité était ultime :

La Communication Sociale sous ses diverses facettes est constitutive de la personne et de la vie humaine. La vie de l'homme ne peut pas se concevoir sans elle (...) Bien étudié, ce thème nous fait remplir avec fidélité notre mission d'hommes de science et d'intellectuels engagés positivement à la cause du développement de notre peuple. Parce que ce qui importe au destin du philosophe africain d'aujourd'hui c'est faire participer la philosophie à la solution de la plus rude question : le sous-développement. (1987, p. 11-14).

Cela signifie que les TIC en Afrique renferment au sein de ses enjeux philosophiques un double enjeu : un enjeu social et un enjeu économique. L'enjeu social en tant que tel se situe au niveau des opportunités possibles que la communication nous offre en faveur de l'intersubjectivité comme reconnaissance réciproque des identités. Aujourd'hui plus qu'hier, l'Internet par exemple nous met chaque jour dans une communication transfrontalière. Aussi J. B. Malenge Kalunzi (2012, p. 432-433) n'aura-t-il pas tort de se questionner :

L'Internet ne serait-il pas alors l'accomplissement de l'utopie de la communication comme rêve du village planétaire, avec le supplément de la possibilité offerte de l'interactivité et surtout de la liberté d'émettre et de recevoir ? Voici la promesse tant rêvée : « Chacun s'adresse à tous les autres, et chacun reçoit des informations de tous les autres, en toute liberté. C'est la première fois dans l'histoire des hommes que les individus répartis, relativement isolés, sédentaires, peuvent se relier aux autres, à tous les internautes. » Le nouveau monde créé par l'Internet est sans frontières et sans États, sa régulation par le droit international s'ébauche à peine.

Cette assertion nous dévoile sans conteste que les TIC contribuent incontestablement au rapprochement des peuples à travers le monde. L'Internet est donc l'outil par excellence qui fait du monde un « village planétaire » dans la mesure où il facilite et installe les individus à travers le monde dans une communication transfrontalière. Dès lors, la substitution des TIC sur les modes communicationnels faisant jadis autorité en Afrique – l'oralité traditionnelle et la radio-trottoir qui sont à la fois les deux formes

complémentaires de communication de bouche à oreille et le mode principal d'échange de messages - est de mise. Ainsi, dans notre monde réduit en un « village planétaire », on ne peut plus se passer des TIC sans se marginaliser. C'est pourquoi le pape Jean-Paul II, avec un esprit fortement éclairé et avancé, soulignait déjà dans son Encyclique *Redemptoris missio*, N°37 c :

Le premier aéroportage des temps modernes est le monde de la communication qui donne une unité à l'humanité en faisant d'elle, comme on dit, « un grand village ». Les médias ont pris une telle importance qu'ils sont, pour beaucoup de gens, le moyen principal d'information et de formation ; ils guident et inspirent les comportements individuels, familiaux et sociaux. Ce sont surtout les nouvelles générations qui grandissent dans un monde conditionné par les médias. On a peut-être un peu négligé cet aéroportage.

Le commentaire que nous formulons sur cet extrait de l'Encyclique papale va dans le sens de relever davantage que les TIC sont aujourd'hui incontournables. Cela signifie qu'elles sont donc irrésistibles et inévitables. C'est pour cette raison qu'elles évoluent à une vitesse spectaculaire. Pour ce faire, il serait donc sage pour un pays ou un continent de se préparer à faire face à cette mutation extraordinaire que de rester indifférent. L'évolution politique, économique et socio-culturelle en dépend. C'est pour cette raison que les politiques d'investissements économiques en Afrique devraient être orientées à l'avenir dans ce secteur non seulement porteur d'emplois, mais encore susceptible de contribuer efficacement au rapprochement du genre humain dans la perspective même de la construction d'un village planétaire. Le développement des TIC en Afrique devient ainsi un enjeu philosophique majeur du continent à l'heure actuelle. Il s'agit de répondre à cette invitation de N. Konde (1977, p. 15) selon laquelle « nos philosophes doivent élaborer un discours actuel en vue de répondre à des problèmes actuels ».

L'enjeu économique, en revanche, se justifie par le fait que le secteur des TIC regroupe les entreprises qui produisent des biens et services supportant le processus de numérisation de l'économie, c'est-à-dire la transformation des informations utilisées ou fournies en informations numériques. Pour ce faire, l'intégration véritable du continent africain dans la sphère industrielle des TIC se présente aujourd'hui comme un impératif catégorique. Ceci se justifie par le fait que la sphère industrielle des TIC constitue un véritable réservoir

d'emplois pour la population africaine, en majorité jeune, confrontée aux problèmes éternels d'emplois.

Ce secteur offre à l'Afrique des grandes opportunités et possibilités susceptibles de moderniser son économie restée longtemps extravertie. Elles contribueront à accroître son PIB mondial dont les taux restent aujourd'hui très faibles comparativement aux autres continents du monde. Ainsi, l'indépendance économique de l'Afrique passe inéluctablement par un développement des ressources disponibles dont elle dispose. Car l'Afrique dispose bien des ressources minières inhérentes à l'industrialisation des TIC.

La République Démocratique du Congo (R.D.C.) est citée sans conteste comme le premier pays ayant les plus grandes réserves mondiales de minerais qui entrent dans la fabrication des appareils relevant des TIC. Le premier minerai qu'il faut citer ici est le coltan. En effet, ce minerai de couleur noire ou brun-rouge dont on extrait le *niobium* et le *tantale* est formé par l'association de deux minéraux, la *colombite* et la *tantalite*, en proportion variable. Certes la colombite a été découverte en Nouvelle-Angleterre (États-Unis), mais il n'en demeure pas moins que le coltan se trouve en quantité commerciale en Afrique centrale, notamment en R.D.C. dans la région du Kivu. Cette région détient à elle seule entre 60 et 80% des réserves mondiales, donc très loin des autres pays producteurs mondiaux en la matière comme l'Australie, le Brésil, le Canada, l'Espagne, le Venezuela et la Chine.

Toutes proportions gardées, le coltan est d'une importance inégalable pour ses besoins dans les industries de pointe. Le secteur de l'électronique utilise 60 % à 80 % de la production de tantale pour la fabrication de composants électroniques. En particulier, il entre dans la composition de condensateurs et des filtres à onde de surface, utilisés dans les téléphones mobiles ou les ordinateurs. C'est pourquoi ce minerai fait l'objet de tant de convoitises. La guerre qui s'éternise à l'Est de la R.D.C. semble confortée cette convoitise pour l'exploitation de ce précieux minerai inexorablement nécessaire dans la fabrication desdits appareils.

Le second minéral non moins négligeable qui entre aussi dans la fabrication des appareils relevant des TIC est le cobalt. Il est utilisé dans de nombreuses applications industrielles sous forme de métal ou de composés. Le cobalt entre notamment dans la composition d'alliages résistants utilisés dans les industries électriques, aéronautiques et automobiles. Suivant la statistique mondiale actuelle, les minerais les plus exploités de cobalt sont en Afrique, notamment en R.D.C. qui produit 65 % de la production mondiale. Elle est le premier extracteur de cobalt dans le monde avec une production qui atteint plus de 144.000 tonnes en 2022. À l'évidence, la R.D.C. est donc le pays le plus riche en cobalt.

Aujourd'hui, tout porte donc à croire qu'en disposant de telles réserves mondiales de coltan et de cobalt, la R.D.C. devrait être éventuellement le centre mondial de l'industrie des TIC. Hélas ! Le paradoxe reste total. Car le pays ne dispose d'aucune industrie de fabrication d'ordinateurs et des Smartphones. Finalement, dans la sphère de ces industries de pointe en l'occurrence celles des TIC, la R.D.C. ressemble bien à une antilope qui est au bord de la rivière mais qui meurt de soif.

La nécessité d'inviter l'Afrique à participer à la réalisation des TIC s'impose de part en part. C'est même un impératif catégorique. Car le continent dispose bien des ressources minières appropriées sinon utiles à l'industrialisation des TIC. C'est d'ailleurs le premier grand producteur et fournisseur des dites ressources minières à l'échelle mondiale. À cela, il faut ajouter également la ressource humaine abondante et disponible dont l'Afrique dispose. Il suffit de la former et de la mettre en chantier, l'Afrique gagnera sans nul doute la bataille des TIC. D'ailleurs les pays asiatiques, par exemple, qui excellent aujourd'hui dans le domaine des TIC ont gagné incontestablement cette bataille par la formation de leur ressource humaine. Or, à la différence de ces pays asiatiques, l'Afrique dispose d'un double atout : une ressource minière abondante et une ressource humaine à la fois abondante et disponible. L'Afrique dispose donc bien de toutes les ressources inhérentes au développement des TIC. En outre, l'ordre dans la gouvernance politique, c'est-à-dire la justesse dans la politique

gouvernementale, se révèle du jour au jour comme la condition *sine qua non* du développement économique des États africains.

Conclusion

L'Afrique a élaboré sans conteste le premier paradigme du savoir de l'histoire de l'humanité encore appelé paradigme antique du savoir. Car « à trois reprises, de la haute préhistoire à l'aube des temps modernes, la civilisation (sciences, technique, philosophie) a essaimé de l'Afrique vers l'Europe en particulier, et le reste du monde en général » (C.A. Diop, 1987, p. 43). Cela signifie, suivant C. A. Diop, que l'Afrique a inventé les premières techniques de toute l'histoire de l'humanité. Cette thèse formulée par C. A. Diop ne cesse de faire autorité. Elle est admise aujourd'hui comme communis opinio par les égyptologues. La thèse en tant que telle argue que l'Afrique est le berceau vrai de la civilisation. Mais cette avance prise par l'Afrique sur les autres continents pendant l'Antiquité et les Temps Modernes ne trouve plus sa correspondance dans le réel parce qu'aujourd'hui elle est le continent le plus arriéré de la planète sur le plan technologique. Ce retard technologique est plus visible dans le domaine des TIC.

Les travaux de F. Benhala nous dévoilent sans appel que le niveau des TIC dans le biotope africain reste très insuffisant. En effet, malgré toutes les ressources minières (coltan, cobalt, etc.) et toutes les ressources humaines dont dispose le continent, le retard de l'Afrique dans le domaine des TIC reste de plus en plus visible. Le continent semble manifester la volonté d'être seulement consommateur et non fabricant des TIC. On note une absence réelle d'industries relevant des TIC. Autrement dit, l'Afrique manifeste un grand retard dans le domaine des TIC comparativement aux autres continents du monde. Ce retard reste imputable non seulement à la mauvaise gouvernance des États africains, mais aussi à un manque de justice distributive à l'échelle globale. C'est surtout à ce niveau que ce déficit des TIC en Afrique va à l'encontre des exigences de la *Déclaration universelle des droits de l'homme* telles qu'elles sont formulées en ses articles 1 et 22.

Ainsi, le développement des TIC dans le biotope africain se présente aujourd'hui comme un impératif catégorique à la fois pour les gouvernements des États africains qui brillent par la mauvaise gouvernance et les pays développés possesseurs de ces TIC, dont la mentalité, de façon globale, consiste à établir et à favoriser une injustice consistant à créer les écarts de développement économique entre eux et les pays africains logés tous du côté des « pays en développement » ou « pays pauvres ». Cela signifie que le développement des TIC en Afrique exige une conjugaison des efforts à la fois de la volonté des gouvernements des États africains en manque de ces technologies et les pays développés à la fois possesseurs et avarés de ces technologies. Mais, au regard de toutes les ressources minières et humaines dont dispose le continent, la nécessité pour l'Afrique de participer à la réalisation des TIC s'impose. C'est d'ailleurs un impératif catégorique car son développement économique et socio-culturel en dépend et l'exige.

Références bibliographiques

BENHALLA Fouad, 2010, « Afrique subsaharienne : les défis de la communication », in *Géopolitique Africaine*, N° 37 juillet-septembre, 2010, pp. 343-353.

BOA Thiémélé Ramsès, 2010, *La sorcellerie n'existe pas*, Abidjan, Les Éditions du CERAP.

BOA Thiémélé Ramsès, 2015, *L'ivoirité et l'unité de la Côte-d'Ivoire*, Abidjan, Les Éditions du CERAP.

BOWAO Charles Zacharie, 2007, « La mondialisation comme histoire, la mondialité comme culture », in *Géopolitique Africaine*, N° 28, octobre-décembre 2007, pp. 299-334.

DIOP Cheikh Anta, 1987, « Apport de l'Afrique à la civilisation universelle », in *Centenaire de la conférence de Berlin 1884-1885*, 1987, Paris, *Présence Africaine*, pp. 41-71.

DUMONT René, 1988, *Un monde intolérable*, Paris, Seuil.

Jean-Paul II, 1990, *Lettre encyclique Redemptoris missio*, N° 37 c, Rome.

MALENGE KALUNZU Jean Baptiste, 2012, *Philosophie africaine, philosophie de la communication. L'universel au cœur du particulier*, Paris, L'Harmattan.

MAULNIER Thierry, 1976, *Les sens des mots*, Paris, Flammarion.

MUDIJI MALAMBA Gilombe, « Discours de présentation », in *Philosophie et communication sociale en Afrique*. III^e Séminaire Scientifique National de Philosophie du 29 novembre au 03 décembre 1987, 1989, Kinshasa, Faculté Catholique de Kinshasa, pp. 73-79.

NJOH-MOUELLE Ebénézer, 1970, *Jalons. Recherche d'une mentalité neuve*, Yaoundé (Cameroun), Clé.

NOUMBISSIE Tchamo Daniel, 2012, *Justice distributive ou solidarité à l'échelle globale ?*, Paris, L'Harmattan.

NTEDIKA Konde, « Les responsabilités du Département de philosophie et religions africaines de la Faculté de Théologie. Discours d'ouverture de la Première Semaine philosophique de Kinshasa (29 mars / 2 avril 1976) », in *La philosophie africaine. Actes de la Première Semaine Philosophique de Kinshasa*, 1977, Kinshasa, Faculté de Théologie Catholique, pp. 9-20.

OBENGA Théophile, 1990, *La philosophie africaine de la période pharaonique 2780-330 avant notre ère*, Paris, L'Harmattan.

POGGE Thomas, 2005, *Global justice*, Oxford, Blackwell Publishing.

RAWLS John, 1999, *The Law of Peoples*, Cambridge (Mass.), Harvard University Press.